

Le grand inventaire des archives de la ville (1), qui contient une analyse de ce titre, d'après une expédition en parchemin signée André de Kadrellis, ne dit pas comment fut terminé le conflit. Tout porte à croire que les prétentions de la commune, à ce sujet, furent accueillies, au moins lors du règlement définitif de ses privilèges et franchises, car nous voyons en 1328 l'archevêque et son chapitre se borner à vouloir imposer « aux docteurs « régens qui lisoient en droit civil et canon à Lyon le « serment qu'ils ne consuleraient point contre lesdits « archevesque et chapitre, » chose contraire à l'autorité du Roi, leur souverain, et aux franchises et libertés de la ville. Philippe de Valois venait de monter sur le trône quand' lui parvinrent les remontrances de ses sujets de Lyon. Par lettres-patentes adressées au bailli de Mâcon, il prescrivit à cet officier de judicature de contraindre l'archevêque et le chapitre à se désister de telles *nouvelletez indenes*(2). Si nous en croyons Paradin, Phi-

d'Un droit dont l'origine fut antérieure à 1195 ; avant cette époque la commune n'existant pas, ses habitants ne pouvaient avoir aucun privilège ; mais en 1295 la faculté de nommer des professeurs de droit pouvait bien appartenir aux syndics de la ville. Nous devons croire que les professeurs pourvus de ce titre par les habitants de la ville de Lyon furent à l'origine des ecclésiastiques et que l'appel de 1295 ne fut motivé que par le choix de deux laïques ; ce n'est sans doute qu'à ce dernier point de vue que le droit de nomination dont s'étaient emparés les syndics de la commune fut critiqué par l'officialité. Dès lors se rattacherait à l'école publique de Lyon comme professeurs ou comme élèves les noms d'Henri de Suze, évêque d'Ostie et de Guillaume Durand, plus tard évêque de Mende, l'auteur du *Spéculum Juris*. V. Delandine, Catal. des mss. de lavillen^o308 et M. de Lagrevol, Rapport à la Société Litt. sur le discours de M. Petrequin à la rentrée des Facultés, 1864, p. 13.

(1) 22 vol. in-fol. ms. du XVIII^e S. I 63.

(2) Paradin, Mém. de l'hist. de Lyon, 1574, p. 210.